- les engagements budgétaires;
- les demandes de paiement;
- les protocoles d'entente avec des ministères ou organismes.

Le greffier du Conseil exécutif, JEAN ST-GELAIS

36859

Gouvernement du Québec

## **Décret 1036-2001,** 12 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de madame Marie-France Germain comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Marie-France Germain, sous-ministre adjointe au ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 24 septembre 2001;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Marie-France Germain, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif, JEAN ST-GELAIS

36860

Gouvernement du Québec

## **Décret 1037-2001,** 12 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de M° Julie Gosselin comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M° Julie Gosselin, directrice des affaires juridiques pour le ministère de l'Éducation, le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat à la politique linguistique, cadre juridique au ministère de la Justice, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, administratrice d'État II, au salaire annuel de 109 966 \$, à compter du 17 septembre 2001;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à Me Julie Gosselin, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif, JEAN ST-GELAIS

36861

Gouvernement du Québec

## **Décret 1038-2001,** 12 septembre 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Robert Dépatie comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Robert Dépatie, directeur de la planification et de la coordination au ministère de l'Éducation, cadre supérieur classe III, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 98 344 \$, à compter du 17 septembre 2001;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Robert Dépatie, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif, JEAN ST-GELAIS

36862